



Communiqué

**La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
organise un débat ouvert entre les professionnels des médias audiovisuels et
de la santé
Pour une médiatisation de la santé au service de l'éducation et de la
sensibilisation du citoyen**

Dans le cadre de la mise en application de sa pour la période 2013-2017, notamment en matière de mise à niveau des contenus audiovisuels, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a organisé, le 23 mai 2017, à Rabat, une journée d'information sous le thème : « Pour une médiatisation de la santé au service de l'éducation et de la sensibilisation du citoyen », regroupant les professionnels des médias audiovisuels et de la santé, en présence des représentants des départements ministériels et institutions nationales concernés, ainsi que des instituts de formation de journalistes et d'experts en la matière. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un cadre normatif par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), sous forme d'une recommandation et d'un guide pratique visant à encadrer les programmes relatifs à la santé dans les médias audiovisuels.

Lors de son intervention inaugurale, Mme Amina Lemrini El Ouahabi, Présidente de la HACA, a l'importance capitale de sa santé et le rôle stratégique des médias audiovisuels dans la protection et la promotion de la santé en tant que droit fondamental.

En faisant référence à des études conduites dans nombre de pays pour l'évaluation de l'impact du discours médiatique relatif à la santé sur les citoyens et citoyennes, Mme la Présidente a relevé les facteurs clés qui entravent les retombées positives de ce discours. A la tête de ces facteurs figurent l'absence de normes encadrant le discours médiatique relatif à la santé, le manque de coordination entre les professionnels de la santé et les médias audiovisuels, le peu d'intérêt accordé aux contenus traitant de santé en comparaison avec l'importance que revêt la publicité des produits nocifs pour la santé, la qualité de la formation des personnes chargées de traiter dans les médias audiovisuels des questions relatives à la santé. A cela s'ajoute l'absence d'un esprit critique d'une partie du public vis-à-vis de certains contenus

Par ailleurs, Madame la Présidente a souligné l'existence de bonnes pratiques qui visent à remédier à ces insuffisances. Il s'agit notamment pour les médias audiovisuels de parvenir à établir et à respecter un délicat équilibre entre deux droits à même valeur normative et éthique. D'une part, la liberté éditoriale et son corollaire la responsabilité éditoriale et de l'autre, le droit fondamental des citoyens à l'information.

Pour conclure, Mme la Présidente a rappelé les différentes phases du projet qui ont abouti à l'adoption par le CSCA, le 10 avril dernier, d'un projet de recommandation sous le titre de « Médias audiovisuels et santé ».—sur la base des décisions rendues par le CSCA en la matière, des études réalisées par la HACA sur cette thématique et des bonnes pratiques internationales.

Elle a également précisé que l'objectif de la rencontre était de recueillir les avis et les observations de l'ensemble des parties prenantes, en vue d'enrichir et de finaliser la recommandation du CSCA.

Dans leurs interventions en qualité d'invités dans la session inaugurale, MM Idriss Yazami, Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Mohammed El Ghazali, Secrétaire Général du ministère de la Communication, intervenant au nom du ministre de la Culture et de la Communication, M. Mohammed Laaraj et Pr Houcine Maaouni, ont convenu de l'importance et des apports de cette initiative.

Pour sa part, M. Driss El Yazami, a relevé l'importance que revêt le droit à la santé en tant que garant du bien-être physique mentale et social, au-delà de l'absence de maladies ou d'handicaps, au sein du système des droits de l'Homme et tel que traduit dans les Conventions internationales. Il n'a également pas manqué de préciser que la Constitution de 2011 a consacré le droit à la santé pour tous les citoyens d'une manière équitable, indiquant qu'il s'agit de démocratiser l'accès aux prestations de soins, de mettre en œuvre une politique nationale de la santé, ainsi qu'une politique en faveur des personnes dans un état de précarité, sans oublier l'optimisation de stratégies médiatiques ad hoc.

De son côté, M. El Ghazali, a mis l'accent sur l'importance de la formation des journalistes professionnels en matière de sensibilisation dans le domaine de la santé et l'ouverture sur les acteurs médicaux et scientifiques, en vue de s'imprégner des connaissances nécessaires et de développer des capacités pour renforcer un journalisme spécialisé, capable d'acquérir des informations et données en matière de santé. Il a également mis en exergue la responsabilité des professionnels de santé pour faciliter l'accès du public à l'information.

Intervenant à son tour, le président de l'Ordre national des médecins, Pr Houcine Maaouni, a mis en relief la mutation que connaissent les médias, en insistant sur l'intérêt particulier accordé aux sujets relatifs à la santé publique, et qui est de nature à contribuer à la concrétisation d'une prise de conscience générale des différentes questions relatives à la santé et à l'amélioration du comportement préventif. Il a ajouté que la communication dans le domaine de la santé constitue un mécanisme de prévention visant à réduire la prévalence de plusieurs maladies à travers le conseil et la sensibilisation.

Il a indiqué que la relation entre les médias audiovisuels et les établissements de santé s'effectue à deux niveaux, celui de la sensibilisation à travers l'intégration des questions d'ordre médical dans plusieurs programmes médiatiques, et le niveau fonctionnel via l'adoption par les établissements de santé de plans médiatiques visant la communication et l'ouverture sur la société.

Passant en revue les grandes problématiques liées à ce sujet, Mme Khadija El Gour, Présidente de la Commission « Médias et santé » du CSCA a, quant à elle, affirmé que la santé constitue un enjeu national qui puise sa source dans la Constitution laquelle garantit désormais le droit à la santé. Elle a également mis l'accent sur les efforts déployés par l'Etat à cet égard, de même qu'elle a expliqué que depuis l'avènement des médias audiovisuels privés, les programmes relatifs à la santé ont connu un engouement sans précédent, sachant qu'auparavant, le sujet était monopolisé par les spécialistes.

Elle a ajouté que le législateur a défini la responsabilité des médias audiovisuels en la matière, en exigeant une information honnête et impartiale, la non-incitation aux comportements nuisibles à la santé, aussi bien dans les programmes que dans les discours publicitaires. Ces obligations, poursuit-elle, ont été déclinées dans les cahiers des charges des opérateurs publics et privés. A cela s'ajoute le système de monitoring propre à la HACA. En vue de donner lieu à un débat fructueux, Mme El Gour a invité les participants à mener une réflexion sur les thématiques suivantes :

- Les critères d'éligibilité et de légitimité requis pour intervenir dans une émission traitant de la santé ;
- Les obligations éthiques devant régir les contenus des programmes traitant de la santé, tout en respectant la liberté et la responsabilité comme piliers des pratiques médiatiques ;
- Les mécanismes et les modalités de collaboration et de coopération entre les parties prenantes pour assurer un service médiatique garant de la santé et plaçant le citoyen au cœur de ses priorités ;

Pour sa part, Mme Rabha Zeidguy, membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), modératrice de la rencontre, a relevé les trois axes proposés pour le débat, ainsi que les attentes de la HACA en termes d'échanges entre tous les participants, en vue d'enrichir la recommandation du CSCA sur « santé et médias ». Elle a suggéré de donner la parole à Madame Aicha Ouldaziz, Cadre de la Direction Générale de la HACA pour présenter les résultats de deux études menées par la Haute Autorité sur les programmes de santé dans les médias audiovisuels.

En présentant la première étude portant sur les « émissions relatives à l'herboristerie » Mme Ouldaziz a précisé que ces émissions occupent une place très importante dans la grille des programmes propre aux radios privées, et sont diffusées en cours de matinée, en présence d'invités permanents, via une communication interactive avec les auditeurs. Certaines de ces émissions vont au-delà d'informations fournies sur l'herboristerie pour prescrire des formules de soins aux herbes aux auditeurs. En ce qui concerne le rapport sur la santé mentale et psychosociale dans les services télévisuels, deux constats ont été relevés : Le premier porte sur le traitement de cette question avec une approche fondée sur les droits, notamment la réduction de la stigmatisation et de l'incompréhension associées à la maladie et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs à leurs rôles et responsabilités en matière de promotion des droits de cette catégorie sociale. Le second se rapporte aux représentations sociales afférentes à la santé mentale et psychosociale, qui imprègnent la culture traditionnelle qui tend à expliquer les causes, effets et remèdes de ces maladies.

L'ensemble des interventions de cette rencontre ont mis en exergue le lien étroit entre les programmes relatifs à la santé et les principes de liberté et de responsabilité, ainsi que leur rapport avec la qualité et les valeurs relatives aux droits. Ces principes ont été mis en avant dans les allocutions de MM. Bouchaib Ouabbi et Mohammed Abderahim, respectivement membre du CSCA et de la Commission « Médias et Santé » et membre du CSCA.

Ce débat a dégagé un ensemble de recommandations consistant notamment à :

- Faire appel à différents invités dans les émissions de santé afin de garantir le pluralisme d'opinion ;
- Veiller à ce que les journalistes chargés d'élaborer et de présenter les programmes de santé disposent des compétences nécessaires pour garantir une bonne qualité de ces programmes ;
- Ne pas dresser de diagnostic ou prescrire des médicaments durant les émissions de santé ;

- Veiller à ce que le contenu des émissions intègre les changements que connaît le secteur sanitaire au Maroc, notamment la profusion des maladies liées aux
- Veiller à ce que les invités opèrent une distinction nette entre les informations scientifiques médicales et leurs avis ;
- Encadrer l'information relative à la santé par le Code déontologique propre aux opérateurs audiovisuels en garantissant, notamment, la véracité de l'information, sa crédibilité et la pluralité de ses sources ;
- S'engager à respecter la présomption d'innocence et les principes et règles concernant la couverture des procédures judiciaires, dans le cas de médecins sujets à des poursuites judiciaires ou disciplinaires Assurer une bonne maîtrise d'antenne par les médias audiovisuels pour que les invités n'empiètent pas sur des domaines de compétence autres que le leur ;
- Promouvoir le rôle des médias audiovisuels en matière d'information, d'éducation, de sensibilisation et de prévention ;
- Renforcer le rôle de l'éducation aux médias en vue de renforcer l'esprit critique du citoyen face au flux d'information traitant de la santé surtout via les nouveaux moyens de communication et ce, afin de contribuer à la sécurité sanitaire dans le pays.

Pour clore, les participants ont salué l'initiative de la HACA visant à publier une recommandation encadrant les émissions relatives à la santé dans les médias audiovisuels, et un guide pratique qui a pour objectif d'aider les médias audiovisuels à informer, sensibiliser et éduquer le citoyen sur les questions de santé dans des conditions respectant les obligations qui leur incombent de par la loi et leurs cahiers des charges.

Ils ont aussi souligné la nécessité d'établir une charte entre tous les acteurs, laquelle, tout en respectant le principe de la liberté éditoriale des opérateurs, permette de mettre un terme certaines pratiques médiatiques qui nuisent à la santé des citoyens et citoyennes.